

**PROCES VERBAL**  
**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Mardi 30 janvier 2024 à 18h30, en Salle du Foyer Rural**

**ORDRE DU JOUR :**

Délibérations :

- 1- Délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme**

Questions diverses

---

**Membres présents :**

**Le Maire** : ROUSSET André

**Les Adjoint**s : VANNEYRE Serge, LION Christine, FAURE Cécile, CHARMASSON Florence, SEBBAH Didier, DOUX Laurent

**Les Conseillers Municipaux** : VIGNUALES Francine, BONNEVILLE Christine, FERNANDEZ Blaise, FERRERI Lucienne, MAURIN Mireille, PACHECO Gisèle, LARRIVE Gérard, THEVES Marine, LE DU Daniel, MONTENOIS Isabelle, ESCOFFIER Jade, COLOMBO Dominique, BOUAT Dominique,

**Ont donné procuration** : DERNIS Thierry à ROUSSET André, PORTE Roger à SEBBAH Didier, ROBINAUD Alain à BONNEVILLE Christine, MARIANI Severine à THEVES Marine, LAMBERT Gaëlle à COLOMBO Dominique

**Absentes** : PHELIPPON Charlotte, JUILLARD Lisa

---

**Approbation du Compte-Rendu de réunion du Conseil Municipal : Séance du 12/12/2023**

*Adopté à la majorité : 23 pour – 2 abstentions (Dominique Bouat – Jade Escoffier)*

**Délibérations :**

- 1. Délibération arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme et tirant le bilan de la concertation liée à la procédure de révision du Plan Local d'Urbanisme**

Rapporteur : André ROUSSET

Par délibération en date du 7 novembre 2014, il a été fixé les objectifs de la révision du Plan Local d'Urbanisme de la commune et les modalités de concertation pour l'élaboration du PLU.

Le Diagnostic ayant été établi par le bureau d'études ECOVIA dans le cadre de l'élaboration du PLU, un scénario de développement « mesuré » du village a donc été établi dans le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable).

Les deux orientations majeures retenues dans le PADD sont les suivantes :

- 1- Préserver le cadre de vie d'un village du Sud Luberon*
- 2- Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité*

Le PADD a été présenté aux Personnes Publiques Associées pour avis. Ce document, projet politique de la commune sur l'élaboration de son PLU, a été soumis à débat lors de la séance du Conseil Municipal du 26 septembre 2023. Le projet de PLU étant à ce jour achevé (document joint à la présente note de synthèse), il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir procéder à l'arrêt de ce projet et de tirer le bilan de la concertation liée à cette procédure. Ce dossier sera transmis par la suite aux personnes Publiques Associées, qui doivent émettre leur avis dans un délai de 3 mois et sera soumis à Enquête Publique dans le courant du printemps 2024.

*Adopté à la majorité : 16 pour – 3 abstentions ( Alain Robinaud – Mireille Maurin - Blaise Fernandez) – 6 contre ( Dominique Bouat – Jade Escoffier- Christine Bonneville – Daniel Le Du – Dominique Colombo – Gaelle Lambert)*

## Questions diverses :

A la question posée par Madame Jade Escoffier, Monsieur le maire fait un rappel sur le règlement intérieur du conseil municipal qui prévoit un délai de 48 heures minimum en deçà duquel la question posée n'est pas abordée en conseil municipal.

Il lui a été dit qu'une réponse lui sera apportée par courrier.

La réunion du conseil municipal est levée à 19h00

Secrétaire de séance : M VANNEYRE Serge

M le Maire : M André ROUSSET

